

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 19

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

caractère mixte, tentant d'assurer la coexistence de l'agrar et de l'urbain, passe peu à peu à la ville aux traits nettement citadins. Preuve en sont la création d'un quartier agricole réglementé et structuré à proximité de la vieille ville au début du siècle, son abrogation dans les années 1925, l'éloignement progressif des activités agricoles du centre urbain qui s'étale, enfin, pour une ville d'environ 7500 âmes, le grandiose concours suisse (1927) pour l'établissement d'un nouveau plan d'extension (1930-1931). Au milieu des circonstances du moment, l'événement peut étonner mais il est explicable. On peut, maintenant seulement, parler d'un véritable urbanisme sédunois. Projection globale, réalisations particulières, rêves, ces divers éléments dessinent jusqu'en 1945 la courbe suivie par une ville dont le développement paraît insaisissable et chaotique.

Tel est d'ailleurs l'avis des experts de l'étude d'extension (1945-1952), désireux de retrouver l'unité perdue de la ville. De la disparité à l'unité de Sion, tel est un autre axe de notre réflexion sur l'urbanisme sédunois s'étalant sur une quinzaine d'années.

En 1960, en effet, la ville présente un aspect unitaire pouvant abriter 16000 âmes. L'évolution démographique galopante impose, en 1959, l'urgence de repenser une ville pour 30000 habitants sans pour autant remettre en cause les principes urbanistiques défi-

nis en 1945. Il s'agit de maintenir absolument le périmètre urbain déterminé alors, intégrant les concepts de hauteur des constructions, d'alignements, etc., d'harmonie et d'esthétique. D'où l'éclatement de la ville : pour la développer il faut, en effet, en sortir. On projette alors la création de deux nouveaux quartiers détachés de la ville elle-même, les Creusets et Vissigen, aux règles architecturales et urbanistiques «révolutionnaires» pour Sion.

En 1975 la ville de Sion est structurée, équipée et possède les éléments essentiels à la vie d'une cité de notre époque. Aujourd'hui, les initiatives prolifèrent ; Sion jette résolument son regard sur l'an 2000.

L'histoire du développement de la capitale du Valais de la prime enfance à l'âge de l'adulte qui a le souci de son devenir, telle est la gageure qu'un groupe d'historiens et d'architectes-urbanistes a essayé de tenir pour la mise sur pied d'une exposition d'envergure (itinéraire guidant le visiteur dans trois lieux d'exposition différents) et pour la rédaction d'un catalogue de référence (280 p.).

Patrice Tschopp,
archiviste communal, Sion

Exposition ouverte du 3 septembre 1988 au 29 janvier 1989, tous les jours, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf le lundi.

Le coin de la rédaction

Point final

L'évolution conjuguée de la technique et du mode de vie de nos sociétés occidentales entraîne un accroissement considérable des déchets de toute nature.

Un des domaines où ce phénomène est le mieux visible est celui des ordures ménagères. Les systèmes actuels de conditionnement des biens de consommation courante - alimentaires ou non - ont pour conséquence une multiplication des emballages non repris. Les uns sont directement recyclables par des procédés plus ou moins gourmands en énergie, comme le verre ou le papier, alors que pour d'autres, ce recyclage passe par une filière beaucoup moins spécifique.

La prospérité aidant, des restes de produits ou de denrées en soi encore propres à la consommation viennent s'ajouter à cette pléthore d'emballages.

Il y a belle lurette que la décharge ne constitue plus la destination immédiate de ces ordures. Si le compostage a pu apporter parfois une solution, c'est l'incinération qui s'est toutefois imposée. Quelle que soit la qualité des installations modernes (on signalera ici la revue *Phoenix International*¹, publiée tous les deux mois et entièrement consacrée à ces techniques), tous les problèmes ne sont pas résolus. Les résidus de combustion, par exemple, se multiplient en fonction du volume à incinérer. Le tri des ordures avant la combustion est éducatif : aucun objet n'est trop volumineux ou trop impropre à la combustion pour que les consommateurs s'abstiennent de l'envoyer à l'incinération ! On sait que l'utilisation des scories, par exemple pour la construction de chemins, demande des précautions en soi coûteuses.

On voit donc que les problèmes de notre société d'opulence demandent des solutions telles qu'elles s'élaborent en temps de pénurie (pensons à la récupération tous azimuts organisée avec succès en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale).

L'ennui, c'est que les menaces recelées par le gaspillage se matérialisent à long terme et ne sont de loin pas aussi aptes à modifier des comportements qu'une pénurie imposant directement ses effets. La hiérarchie de perception des dangers est proprement ahurissante, ici comme du reste dans d'autres domaines : 56 morts dans un accident de chemin de fer, c'est une catastrophe ; 135 morts en une fin de semaine sur les routes de France, c'est une statistique !

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

¹ Phoenix International, 6 numéros par année, éditions allemande et anglaise, 60 francs par an, Sonneggstrasse 21, 8006 Zurich.

Sia

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Groupes spécialisés



Groupes spécialisés

Assemblée générale

Les membres du Groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie - GII romand - sont d'ores et déjà priés de réserver la date de l'assemblée générale qui aura lieu le *vendredi 7 octobre 1988 à 18 h. 15* à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Collège international des experts architectes : IV^e congrès à Bruxelles

6, 7 et 8 octobre 1988

Le Conseil national des experts architectes de Belgique organise, sous le patronage du

Conseil national de l'Ordre des architectes, le IV^e Congrès international des experts architectes, qui se tiendra au Palais des Congrès de Bruxelles, en octobre prochain, sur le thème «Expertise, architecture et environnement».

Ce thème sera abordé en considérant les trois éléments suivants :

- les occupants ou «contenu»
- le bâtiment ou «enveloppe»
- l'environnement ou «extérieur».

Tous les problèmes d'expertise qui concernent l'architecture se rapportent à l'action d'un de ces éléments ou partie de cet élément sur tout ou partie d'un autre. A partir de cette idée, les organisateurs ont dégagé six sous-thèmes autour desquels auront lieu des conférences et des débats.

Une exposition sera également mise sur pied dans le cadre du congrès ; elle regroupera un certain nombre de sociétés et services dans le domaine de l'expertise.

Les langues du congrès sont le français et le néerlandais, avec interprétation simultanée.

Pour tous renseignements et pour s'inscrire, s'adresser au secrétariat du congrès : Congress Service, Palais des Congrès, Coudeberg 3, 1000 Bruxelles, tél. (02) 513 4130, téléfax (02) 514 2112, télex 25919.